

Montréal, le 29 novembre 2012

Par courrier électronique

À : Tous les participants

Objet : Demande pour autoriser la création d'un tarif de réception de gaz naturel produit sur le territoire de Gaz Métro, pour énoncer les principes généraux pour la détermination de l'application d'un tel tarif, pour approuver des méthodes d'établissement et la fixation de certains taux
Dossier de la Régie : R-3732-2010 – Phase 2

Dans sa récente décision D-2012-135, relative au dossier mentionné en objet, la Régie demandait à Gaz Métro de mettre à jour le texte des *Conditions de service et Tarif* et de déposer ce document, dans ses versions française et anglaise, pour approbation, avant le 1^{er} novembre 2012.

Le 30 octobre 2012, la Régie recevait ce document de Gaz Métro, dans ses versions française et anglaise.

La Régie a eu recours au service d'un réviseur afin de vérifier la conformité de la version française et anglaise du texte des *Conditions de service et Tarif*. Vous trouverez ci-joint un tableau, lequel inclut, notamment, les notes obtenues du réviseur.

La Régie demande à Gaz Métro d'en prendre connaissance et de lui transmettre ses commentaires au plus tard le **3 décembre 2012, à 16 h**. Elle demande également aux intervenants de lui transmettre leurs commentaires d'ici le **4 décembre 2012, à 16 h**, auxquels Gaz Métro pourra répondre au plus tard le **5 décembre 2012, à 16 h**.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/as
p.j.